

Guide

Conciliation travail-famille-implication

Pour les coopératives
d'habitation



LES COOPÉRATIVES D'HABITATION
présence des femmes
pouvoir des femmes

Table des matières

1	Introduction		Annexes
3	Ressources	6	A Comité famille Rôle et mandat
4	Idées de bonnes pratiques	10	B Politique de remboursement Frais de garde
		11	C Questionnaire Conciliation travail/famille/implication



Introduction

La conciliation travail-famille-implication n'est pas ou peu prise en compte dans les coopératives d'habitation. Cet enjeu est d'ailleurs considéré par les femmes coopérantes comme étant un des premiers freins à leur pleine participation au sein de leur milieu de vie. Cela est d'autant plus vrai pour les jeunes familles, les familles monoparentales ou encore les proches-aidantEs, pourtant très présentEs au sein des coopératives.

Cette absence de considération à l'égard des réalités familiales multiples, majoritairement portées par les femmes, a différentes conséquences pour l'ensemble des membres coopérantEs :

- Un épuisement fréquent chez les femmes, particulièrement chez les mères de familles, qui cumulent tâches coopératives et tâches domestiques, ces dernières encore très largement à leur charge ;
- Un désengagement de la part des femmes avec des enfants en bas âge, notamment dans les implications appelant à des responsabilités plus importantes (comme un poste d'administratrice) par manque de temps ;
- Des tensions au sein de la coopérative, notamment intergénérationnelles, eu égard à la disponibilité souvent plus importante des personnes retraitées comparativement aux familles.

C'est autour de ce sujet qu'une douzaine de femmes de la coopérative de solidarité Bois Ellen s'est réunie au cours de l'automne 2018 et de l'hiver 2019 pour se doter d'outils et de stratégies pour soutenir la participation des familles. Accompagnées par Katherine Ruault, chargée de projet « *Présence des femmes, pouvoir des femmes* », elles ont mis sur pied un comité famille au sein de leur coopérative et ont partagé avec nous différentes pistes d'action pour mieux concilier travail, famille et implication.

Ce guide s'inscrit dans la continuité du travail mené à Bois Ellen et s'adresse aux coopératives et à leurs membres, soucieux et soucieuses de changer leur façon de faire pour soutenir la participation des familles et entretenir le lien intergénérationnel. Vous y trouverez la compilation des bonnes pratiques identifiées par les coopérants et les coopérantes rencontrés depuis le début du projet « *Présence des femmes, pouvoir des femmes* », des ressources et quelques outils pratiques.

Conciliation travail-famille-implication : Capacité, pour un individu, de s'accomplir et de s'épanouir au cœur de ses aspirations et responsabilités familiales, sociales, professionnelles et coopératives.*

13 %

des ménages se composent
de **couples avec enfant**

« Pour les personnes salariées
à temps plein, c'est un engagement
très prenant. Un choix doit être
fait entre l'engagement ou
le temps passé en famille. »

Une résidente

16 %

des ménages dans
les coopératives d'habitation
sont des **familles
monoparentales**

« La période où je me suis
le moins impliquée coïncidait
avec mon statut de mère
monoparentale. »

Une résidente

dont

87 %

sont soutenues par
des **femmes**

« Je rencontre souvent des femmes
brûlées, elles se donnent
et font beaucoup de compromis
sur leur vie personnelle. »

Une intervenante

Les données statistiques et les témoignages sont tirés
du rapport d'évaluation sur les besoins « Les coopératives
d'habitation : Présence des femmes, pouvoir des femmes ».

*Définition inspirée de celle de l'Association féminine
d'éducation et d'action sociale (AFEAS)

Ressources

Organismes de proches aidantEs

- L'Appui, Info-aidant : 1 855 852-7784, www.lappui.org
- Regroupement des Aidants Naturels du Québec (RANQ) : ranq.qc.ca

Maison des familles

- La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMQRQ) : (514) 729-6666, www.fafmrq.org
- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) : 1 866 982-9990, www.fqocf.org/

Centres de femmes

- L'RC des centres de femmes du Québec : (514) 876-9965, rcentres.qc.ca



Idées

Activités familiales

- Organiser des activités sociales pour les enfants : soirée cinéma, aide aux devoirs, chasse au trésor, journée thématique camping.
- Organiser des activités intergénérationnelles ou de partages de savoir pour les enfants lors des congés pédagogiques.
- Impliquer les enfants dans le choix des activités familiales (par le biais d'assemblée générale des enfants ou d'un comité famille ou jeunesse).

Organiser le vivre ensemble

- Établir en assemblée générale un horaire pour les lieux communs qui répond aux besoins de chaque groupe dans la coopérative (par exemple, des temps de jeux pour les enfants, des activités sociales pour les familles, des moments calmes, des moments d'aide aux devoirs...).
- Avoir un système démocratique de partages des tâches; permettant aux membres de choisir les tâches qui leur conviennent le mieux. (Par exemple, certains parents ou personnes avec des horaires atypiques peuvent préférer avoir des tâches qui peuvent se faire avec un horaire flexible).
- Tenir les rencontres de comités ou les assemblées dans une salle commune de la coopérative.
- Instaurer un service de garde ou rembourser les frais de garde pour les rencontres des comités ou du conseil d'administration ainsi que lors des assemblées générales. (Voir en annexe B la proposition de politique de remboursement)
- Inclure le service de garde comme tâche au sein de la coopérative par exemple : lors d'une corvée ou d'une rencontre, le temps de garde des enfants ou de personnes ayant besoin d'assistance est comptabilisé comme une implication dans la coopérative.
- Exempter de tâches les personnes qui ont la garde des enfants, par exemple lors d'une corvée.
- Avoir un budget genre permettant la mise en œuvre des mesures suggérées.
- Prendre le temps de consulter les membres ou de créer des espaces d'échanges sur les enjeux de conciliation travail-famille-implication, les besoins des membres et identifier des pistes de solution (Voir le questionnaire sur la conciliation travail-famille-implication en annexe C)
- Mettre sur pied un comité Famille (Voir en annexe A un mandat type)

de bonnes pratiques

Vie démocratique des enfants

- Impliquer les enfants dans la vie coopérative. Par exemple, créer un comité jeunesse ou encore tenir une assemblée générale des jeunes.
- Tenir une activité pour les enfants sur « Vivre et jouer en coopérative » pour les sensibiliser aux rouages de la vie en coopérative.
- Permettre aux enfants d'assister aux rencontres des comités et du conseil d'administration.

Penser aux parents

- Choisir des heures et des jours de rencontres qui conviennent mieux aux jeunes familles et aux femmes cheffes de famille ou appliquer une alternance lorsqu'il y a conflit avec des membres ayant des horaires de travail atypique ou autres situations exceptionnelles.
- Fixer les dates des assemblées et des rencontres longtemps à l'avance afin de favoriser la conciliation travail/famille/implication ou la participation.
- Aménager les rencontres afin de permettre la présence des enfants par exemple, prévoir une table de jeu, indiquer que les enfants sont les bienvenus, etc.
- Accommoder les parents avec de jeunes enfants en leur permettant, par exemple, d'assister à des parties de rencontres, être flexible sur l'heure d'arrivée et de départ, démontrer de la flexibilité et de la compréhension, prévoir un lieu discret pour l'allaitement, etc.
- Organiser des activités pour les enfants afin de libérer du temps aux parents. Par exemple, organiser une soirée de jeux de société et tenir une rencontre d'un comité en même temps.
- Tenir une activité de sensibilisation ou de formation sur la réalité des personnes qui ont la charge d'enfants ou d'autres personnes et de mesures facilitant leur implication.

Comité famille

Rôle et mandat

Composition

Le comité est composé d'au moins trois (3) membres utilisateurs, utilisatrices et de la coopérative. Toute personne voulant s'impliquer est bienvenue dans le comité et en devient membre. Les enfants des membres sont aussi les bienvenus dans ce comité.

UnE membre du conseil d'administration est membre du comité. Outre ses membres, le comité peut s'entourer de collaborateurs et de collaboratrices en vue d'accomplir des tâches spécifiques; ces dernières personnes ne sont pas membres du comité si elles ne participent pas aux réunions du comité.

Mandat

Lors de sa première réunion, le comité nomme le ou la responsable. Les membres du comité définissent les tâches spécifiques du ou de la responsable ainsi que les tâches des autres membres.

Responsabilités du comité

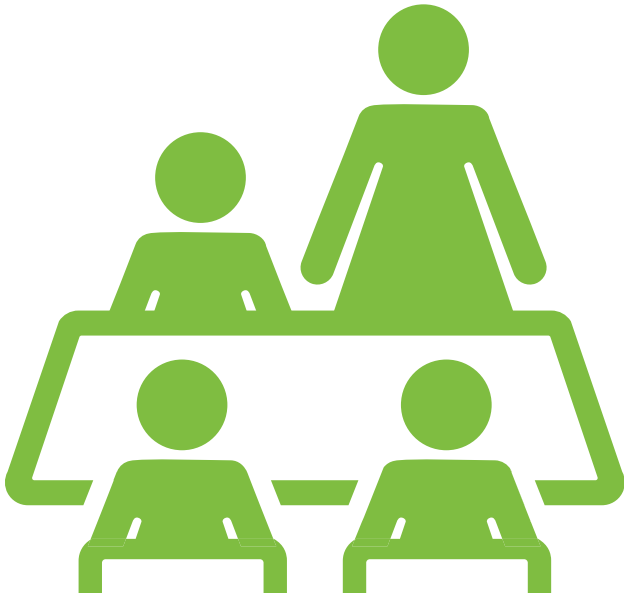
Le comité agit sous la supervision du conseil d'administration.

Il a la responsabilité de :

- développer des outils pour la conciliation travail-famille-implication dans la coopérative;
- transmettre s'il y a lieu des recommandations au conseil d'administration et à tous les autres comités pertinents en ce qui a trait de l'inclusion des familles et des enfants dans la coopérative ;
- travailler en collaboration avec le comité participation afin d'améliorer la participation des familles dans la vie de la coopérative ;
- organiser des activités sociales, de soutien et autres pour les familles et les enfants;
- travailler en collaboration avec le comité des loisirs pour organiser conjointement des activités (par exemple : des activités intergénérationnelles, l'organisation d'activités familiales lors des fêtes organisées par le comité des loisirs, etc.).

Afin de bien exécuter son mandat, le comité :

- recommande au conseil d'administration (C.A.) toute politique ou procédure utile à l'exécution de son mandat ;
- applique et évalue les politiques et procédures en place et recommandera au C.A. toute amélioration à ces politiques et procédures dans l'intérêt général de la coop ;
- établit son plan d'action en début de mandat et évaluera son travail à la fin ainsi que la participation de ses membres aux tâches et responsabilités et il fera des recommandations au conseil d'administration ;
- se dote d'instruments de travail adéquats et validés par le conseil d'administration (formulaire de plaintes, procédures de règlement des griefs, code d'éthique, etc.) par rapport à ces activités.



Réunions

Le comité se réunit au moins une fois par mois ou plus au besoin. La date de la réunion suivante est déterminée sur place et est affichée sur le babillard du comité. Selon la volonté des membres du comité, un calendrier des rencontres pourrait également être fixé en début d'année afin que les jeunes familles puissent s'organiser pour y assister. Considérant les contraintes des jeunes familles, des aménagements de lieux, d'horaires et d'implication sont possibles par exemple, quitter un peu plus tôt en le mentionnant en début de rencontre, partager ses commentaires et points de vue par courriel si on ne peut pas assister à la rencontre, etc.

Aussi, dans un souhait de conciliation travail-famille-implication et de prise en compte des besoins des enfants, ceux-ci peuvent être présents aux rencontres. Un remboursement des frais de garde pourrait être proposé selon les ressources financières du comité.



Rapports

Le comité tient à jour un registre des rapports de ses réunions.

Les rapports des réunions doivent mentionner : la date, l'heure et le lieu des rencontres, les présences et absences, les sujets abordés et le traitement qui en a été fait. Aux rapports des comités sont joints des photocopies des documents ou des extraits de documents qui ont servi de base à la discussion et à la décision (extrait de politique, correspondance, jurisprudences, etc.). Le registre des rapports peut être consulté par le conseil d'administration.



Confidentialité et conflit d'intérêts

Les membres du comité respectent la confidentialité des dossiers que le comité est appelé à traiter. Ces dossiers peuvent contenir des informations personnelles. Si des informations personnelles doivent être divulguées au conseil d'administration, ce dernier est également tenu à la confidentialité des informations.

UnE membre du comité qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts doit déclarer sa situation au comité et se retirer des discussions et décisions qui le concernent.



Tâches des membres du comité

Les membres du comité se partagent entre eux et entre elles les rôles en vue du fonctionnement efficace du comité. Les tâches suivantes sont réparties en rencontre :

- préparer les ordres du jour des réunions ;
- rappeler les réunions du comité ;
- mener les réunions ;
- transmettre les rapports et recommandations au conseil d'administration ;
- voir à ce que le plan d'action et le calendrier annuel de travail soient établis et respectés ;
- voir à la bonne entente dans le comité et à l'inclusion de chaque personne selon ses capacités ;
- trouver des collaborateurs et collaboratrices pour certaines activités du comité ;
- prendre les notes, rédiger les rapports des réunions et y joindre les annexes pertinentes ;
- tenir un registre à jour des entrées et sorties monétaires ;
- vérifier les recettes et dépenses et s'assurer de l'équilibre budgétaire ;
- présenter un rapport d'activités à l'Assemblée générale annuelle ;
- organiser les activités décidées en comité et effectuer toutes les tâches connexes pour les réaliser.

Aide-mémoire

Tâches du comité de famille	Membre	Membre
1. Préparer les ordres du jour des réunions et faire les convocations et rappels		
2. Faire le lien avec le CA et réserver la salle de rencontre		
3. Animer les rencontres du comité famille en s'assurant que tout le monde y soit bien		
4. Voir à ce que le plan d'action soit respecté		
5. Prendre les notes et garder les archives du comité		
6. Tenir à jour le babillard du comité (faire les affiches pour les rencontres et activités)		
7. Mobiliser les autres familles de la coopérative		
8. Être responsable du matériel pour les rencontres		
9. Être responsable de l'activité X		
10. Être en charge du budget		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		

Politique de remboursement

Frais de gardiennage

Date : _____

Je, _____ (en lettres moulées), ai gardé _____ (nombre) d'enfants dont les parents sont _____ pour une réunion de comité, un conseil d'administration ou une assemblée générale tenue le _____ (date) dont la durée a été de _____ (nombre) heures. Je réclame des frais de gardiennage* de _____ \$

* Taux horaire² :

• 1 à 4 enfants : 12 \$ • 5 enfants et plus : 14 \$

Signature _____

RÉSERVÉ À LA TRÉSORERIE

Chèque no : _____ en date du _____ au montant de _____ \$



Frais de gardiennage

Date : _____

Je, _____ (en lettres moulées), ai gardé _____ (nombre) d'enfants dont les parents sont _____ pour une réunion de comité, un conseil d'administration ou une assemblée générale tenue le _____ (date) dont la durée a été de _____ (nombre) heures. Je réclame des frais de gardiennage* de _____ \$

* Taux horaire² :

• 1 à 4 enfants : 12 \$ • 5 enfants et plus : 14 \$

Signature _____

RÉSERVÉ À LA TRÉSORERIE

Chèque no : _____ en date du _____ au montant de _____ \$



²À titre d'informations, nous voulions souligner que le comité femmes de la FECHIMM a choisi d'adopter un taux horaire de 15 \$.

Questionnaire

Conciliation travail-famille-implication

Nom de la coopérative : _____

La vie familiale et les reponsabilités de ve en coopérative ne sont pas toujours faciles à concilier. Pour mieux connaître vos besoins et votre réalité, nous vous invitons, comme tous les membres de votre coopérative, à remplir ce sondage et à le remettre (insérer l'endroit choisi). Bien entendu, toutes vos réponses demeureront confidentielles.

En vous remerciant à l'avance de votre précieuse collaboration dans ce projet!

Pour plus d'informations, contactez-nous : (insérer une adresse courriel ou numéro de téléphone)

1. Dans quel groupe d'âge vous situez-vous ?	<input type="checkbox"/> Moins de 25 ans <input type="checkbox"/> 26 à 35 ans <input type="checkbox"/> 36 à 45 ans <input type="checkbox"/> 46 à 55 ans <input type="checkbox"/> 56 à 65 ans <input type="checkbox"/> 66 et plus
2. Avez-vous des enfants ? Si oui, combien ?	
3. Si oui, dans quel(s) groupes d'âge se situent vos enfants ?	<input type="checkbox"/> Moins d'un an <input type="checkbox"/> 1 à 5 ans <input type="checkbox"/> 6 à 12 ans <input type="checkbox"/> 13 à 17 ans <input type="checkbox"/> 18 ans et plus
3.1 Est-ce que vos enfants ont des besoins particuliers ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4. Êtes-vous un proche aidant* ou une proche aidante ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.1 Si oui, combien d'heures en moyenne par semaine consacrez-vous aux soins d'un proche ?	<input type="checkbox"/> 3 heures et moins <input type="checkbox"/> 4 à 10 heures <input type="checkbox"/> 11 à 19 heures <input type="checkbox"/> 20 heures et plus
5. Avez-vous de la difficulté à concilier votre horaire familial et votre implications dans la coopérative ?	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> Parfois <input type="checkbox"/> Rarement <input type="checkbox"/> Jamais

*Un.e proche aidant.e est une personne qui vient en aide à un proche qui a besoin de soutien en raison de son âge, d'une maladie ou d'un handicap.

<p>6. Quelles sont les préoccupations que vous avez concernant la conciliation famille et coopérative ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Harmoniser l'horaire des rencontres de la coopérative avec mes obligations familiales <input type="checkbox"/> Crainte de prendre du retard dans mes tâches si je m'absente pour une raison familiale ou de santé <input type="checkbox"/> Consacrer assez de temps à ma famille <input type="checkbox"/> Avoir un espace où mes enfant peuvent jouer et faire des activités <input type="checkbox"/> Diminuer mon niveau de stress et le sentiment d'être toujours à la course <input type="checkbox"/> Trouver un service de garde lors des rencontres ou des activités de la coopérative <input type="checkbox"/> Avoir une charge de responsabilité dans la coopérative trop grande pour mes capacités <input type="checkbox"/> Autres :
<p>7. Existe-t-il des pratiques d'entraide, formelles ou informelles, déjà présentes dans la coopérative pour faciliter votre vie familiale ?</p>	
<p>8. Quelles mesures souhaiteriez-vous que la coopérative mette en place pour faciliter votre conciliation coopérative-famille ?</p>	
<p>9. Seriez-vous intéressé.es à vous impliquer dans un comité famille ? Si oui, laissez-nous vos coordonnées !</p>	

Merci de votre participation !

Remerciements

Les coopérantes
de la coopérative de solidarité Bois Ellen
ayant participé au projet

Crédits

Coordination générale :
Sophie Clerc

Coordination du projet-pilote :
Katherine Ruault

Comité de coordination :
Chantal Dubé
Sophie Clerc
Lyse Cloutier
Katherine Ruault
Daniel Chainey

Rédaction :
Sophie Clerc
Katherine Ruault

La FECHIMM, le Comité logement Lachine-LaSalle (CLLL), le Groupe de ressources techniques (GRT) Réseau 2000+ et la Table régionale des centres de femmes Montréal/Laval portent depuis février 2017 le projet « Les coopératives d'habitation : présence des femmes, pouvoir des femmes. »

Financé par Condition féminine Canada (CFC), ce projet vise à avoir un impact significatif sur la participation (empowerment) des femmes au sein des coopératives d'habitation.

